

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION D'UN PPCMOI

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 avril 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution visant à autoriser un projet particulier de construction ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur les lots no. 2 720 889 et 6 447 786.

Dans le cadre de la construction et le maintien d'un bâtiment dans lequel seraient entreposés différents biens devant éventuellement servir à des fins agricoles, cette résolution a pour effet, conformément au règlement no. 359-2024 relatif aux PPCMOI, d'autoriser :

- Que le bâtiment puisse être implanté, selon une superficie et des dimensions maximales de 70 pieds (21,34 m) de largeur, par 54 pieds et 4 pouces (16,56 m) de profondeur et 32 pieds et $\frac{3}{4}$ de pouce (9,77 m) de hauteur;
- Que ce bâtiment puisse être utilisé aux fins d'entreposage de biens servant à des fins agricoles, de façon à ce que ledit usage soit considéré comme usage accessoire à un usage d'habitation.



Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement est prévue le **5 mai à 20h**, dans la salle du conseil située au Pavillon des loisirs au **1512, rue Saint-Georges, Saint-Bernard (QC) G0S 2G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de résolution et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte du projet de résolution est disponible sur le site web de la Municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée.

Donné à Saint-Bernard, ce 25 avril 2025.

(Signé)

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière